

Mir'Age, beau Rat'Age ? *Les priorités d'Énéo en vue des élections de 2014*

À découvrir dans cette analyse

Énéo, le plus grand mouvement social francophone des aînés, ne pouvait qu'envisager 2014 avec sérieux, quelques inquiétudes et une volonté d'adresser un message fort aux candidats aux différents niveaux de pouvoirs ouverts lors de ce qu'on appelle les « grandes élections ». Cette analyse fait état de notre memorandum en vue des élections de 2014.

Thèmes

- Revendications politiques
- Élections régionales et fédérales de 2014

Énéo, le plus grand mouvement social francophone des aînés, ne pouvait qu'envisager 2014 avec sérieux, quelques inquiétudes et une volonté d'adresser un message fort aux candidats aux différents niveaux de pouvoirs ouverts lors de ce qu'on appelle les « grandes élections ».

Sérieux parce que de nombreux groupes de travail et commissions sociales régionales/fédérales de même que notre Assemblée générale ont réfléchi aux enjeux européens (repris dans le numéro 43 de notre revue *Balises* intitulé « Quelle Europe par les aînés ? »), fédéraux, communautaires et régionaux qui conditionneront la vie des aînés demain.

Inquiétude vu les énormes transferts de compétences décidés dans les matières sociales qui touchent de près le quotidien des aînés et de leurs familles. Occasion certes d'une plus grande cohérence et d'une meilleure adéquation aux besoins, ces transferts ne peuvent pas engendrer complexité, incohérences ou interruption des services aux personnes.

Inquiétude encore quand on lit l'avalanche de messages annonçant la fin de notre sécurité sociale actuelle et la fragilisation des pensions. Cette pensée unique, centrée sur la solution passant par davantage de privatisation et le renforcement des pensions complémentaires du deuxième pilier, risque d'aggraver les inégalités et d'emmener nombre d'aînés vers la pauvreté.

D'où un message fort des aînés — qui représenteront d'ici peu près d'un tiers de la population — pour plus de solidarité, plus de cohérence et une politique coordonnée relevant les défis de l'allongement de la vie.

Parce que la situation des aînés et les solutions aux problèmes rencontrés sont identiques au Nord et au Sud du pays — même si certaines réponses doivent être données par des instances différentes —, certaines de ces recommandations ont aussi fait l'objet d'un consensus avec nos homologues néerlandophones d'OKRA, dont les plus prioritaires sont signalées en tête de chaque chapitre.

A. La santé

Sur ce thème, avec OKRA, notre priorité va au prix des médicaments

Les dépenses de médicaments en Belgique sont trop élevées. Elles représentent 16 % (6 milliards) des dépenses totales en soins de santé. En 2009, les dépenses totales de médicaments en Belgique s'élevaient à 550 euros par habitant, dont 40 % à charge du patient. Au niveau européen, la Belgique se trouve dans le peloton de tête des pays ayant la plus forte consommation de

médicaments. Le coût élevé des médicaments entame fortement le budget de nombreuses personnes âgées et constitue une barrière pour des soins de santé accessibles et de qualité pour tous.

Le comportement prescriptif de chaque médecin doit se baser sur la substance active. L'expertise du pharmacien doit être encouragée, surtout lors de l'utilisation de plusieurs médicaments. La responsabilisation et les sanctions lors de prescriptions inutiles ou superflues doivent être rendues possibles.

Spécifiquement pour le secteur des maisons de repos, le rôle du médecin coordinateur et consultatif en matière de médications doit être renforcé.

Un système d'adjudications global doit conduire à ce que l'assurance maladie ne rembourse que le médicament le moins cher.

Actuellement, les entreprises pharmaceutiques ne négocient qu'au niveau de chaque pays. Un système global d'adjudications devrait idéalement être mis en place à l'échelon européen. Un organe de contrôle européen devrait surveiller la fixation des prix des médicaments.

En matière de prévention, les membres d'Énéo mettent l'accent sur les modes de vie, par exemple en soutenant des campagnes sur les modes de consommation. Nous proposons par exemple de promouvoir l'eau du robinet de même que des campagnes sur les fruits et légumes de saison.

Les campagnes d'information et de dépistage doivent être plus nombreuses (ex. diabète, cholestérol, cancer, etc.). L'information doit aussi porter sur les médicaments moins chers ou sur les vaccins. A l'heure où les médicaments ne cessent de se multiplier, il est important de continuer à informer le public à leur sujet. Pour ce faire, nous souhaitons par exemple une simplification/vulgarisation des notices. Celles-ci se doivent d'être directement compréhensibles par tous, ce qui n'est absolument pas le cas actuellement.

La prévention passe aussi par le sport, en matière de santé, mais aussi contre l'isolement. Cela amènera d'importantes économies, qui demandent cependant un peu d'investissement dans la fédération sportive spécifique aux aînés qu'est énéoSport.

Nous demandons qu'une attention continue au vieillissement soit assurée dans la formation des intervenants de santé : vieillissement en général et pathologies spécifiques qui peuvent y être liées, recours aux médicaments moins chers, importance du dialogue et de l'écoute, etc.

Nous demandons plus de moyens pour les équipes de soins palliatifs et le développement de l'action de celles-ci dans les différents derniers lieux de vie (et ce, au choix des individus). L'approche palliative doit être disponible quel que soit le lieu de vie, l'institution ou le service hospitalier dans lequel se trouve la personne. Il faut travailler à l'augmentation des moyens afin de préparer l'arrivée de nombreux seniors à venir, seniors qui auront besoin de ces soins

Nous demandons qu'au cours de la prochaine législature, des données actualisées puissent être réunies afin de développer les politiques adéquates pour répondre aux situations de souffrance psychique conduisant certaines personnes à mettre fin à leurs jours. La régionale de Liège demande également de développer une meilleure information des seniors sur l'euthanasie.

En matière d'accessibilité financière des soins en milieu hospitalier, il faut continuer à œuvrer à la diminution des suppléments d'honoraires. Il faut également rationaliser le recours aux examens médicaux, c'est-à-dire lutter contre la multiplication systématique d'examens pas toujours utiles pour le cas du patient. Pourquoi ne pas rendre le dossier médical global (DMG) obligatoire ? Imposer des petits conditionnements pour les médicaments constituerait aussi une autre piste pour diminuer coûts et gaspillages. On souligne aussi l'importance de campagne d'information sur les médicaments moins chers favorisant davantage l'utilisation des médicaments génériques. La lisibilité des factures n'est pas non plus assurée. D'aucuns souhaitent donc conditionner l'agrément de structures d'accueil et d'hôpitaux à la mise en place de facture claires et transparentes (l'ensemble des postes doit apparaître). La question des acomptes doit aussi être réglée.

Certains médicaments ne sont remboursés qu'à partir ou que jusqu'à un âge défini, alors que le patient peut déjà ou encore en avoir besoin. Nous souhaitons donc que le critère d'âge soit revu (ex. ostéoporose avant 65 ans alors que certains médicaments ne peuvent pas être prescrits avant cet âge).

Une hospitalisation n'est jamais évidente à gérer, surtout pour les personnes seules, isolées qui n'ont pas de famille sur qui se reposer. Nous souhaitons qu'un accompagnement spécifique de ces personnes, par des professionnels ou volontaires formés en conséquence, soit automatisé, d'autant que la crainte des affections nosocomiales a été relevée dans plusieurs groupes de réflexion. Nous souhaitons en tout cas que la proposition soit automatiquement faite à ces patients dès le début de l'hospitalisation, via l'assistant (e) social (e) de l'hôpital et/ou le centre de coordination.

Vu les politiques de maintien ou de renvoi à domicile, il y a lieu de soutenir et de développer l'implantation de maisons médicales, notamment dans les communes rurales, et ce vers tous les publics et pas seulement les précarisés.

Dans les zones rurales et les régions isolées, on relève la nécessité d'un meilleur soutien aux gardes des généralistes, au transport de ceux-ci vers les patients, ainsi que de l'accès facile aux différents soins (pharmacies, généralistes, spécialistes...) sans déplacements importants, surtout pour les personnes à mobilité réduite.

Pour beaucoup d'aînés, les frais de santé sont trop élevés (cotisation, remboursements...). Il faut donc soit permettre aux mutuelles de proposer des remboursements aux soins en rapport avec les difficultés de santé liées à l'âge, soit organiser des soutiens financiers aux services pour réduire les coûts du patient. On pourrait aussi assurer la gratuité des examens préventifs après 65 ans. La mise en place d'une assurance autonomie réellement adaptée aux besoins des francophones doit maintenant être envisagée au vu de la 6^e réforme de l'État, qui condamne définitivement l'instauration d'un tel modèle au niveau fédéral. Le transfert du budget de l'APA en donne les moyens de base.

B. Les lieux de vie

Ici aussi une position commune s'est dégagée avec nos amis d'OKRA sur le libre choix du lieu d'hébergement.

- Les politiques souhaitent maintenir les seniors à domicile le plus longtemps possible. Par ailleurs, la durée des hospitalisations ne cesse de se réduire. Néanmoins, une adaptation possible du revenu cadastral réel (tenant compte de la durabilité, de la situation, de la taille, des commodités...) en raison des travaux d'adaptation du domicile nécessaires exerce un effet négatif pour un groupe important de personnes âgées, pour qui l'habitation constitue souvent un « 4e pilier » de pension.
- En outre, les autorités doivent s'engager à soutenir et à subventionner les travaux d'adaptation et d'amélioration de l'habitation, et offrir suffisamment d'alternatives qualitatives, abordables et adaptées dans le quartier de vie des personnes âgées, afin que celles-ci aient la possibilité de choisir. Il convient d'investir tant dans l'habitat individuel que dans les formes d'habitat collectif sur le marché des habitations sociales et privées. Cet élargissement de l'offre permet en outre d'ajuster les liens entre les marchés. Pour inciter les (futurs) personnes âgées à adapter à temps leur habitation ou à déménager à temps, une stratégie de communication réfléchie et à large échelle sera nécessaire.

Énéo réaffirme que le maintien au domicile le plus longtemps possible passe par des politiques concertées et cohérentes : soutien aux services organisés, coordination (sans oublier d'y associer les proches et les aînés eux-mêmes !), formation des professionnels, des prestataires et des volontaires agissant au domicile ; reconnaissance et amélioration du statut des aidants proches, placement limité aux personnes qui ont besoin d'un accompagnement médical continu...

Le vocable « maintien » à domicile pose d'ailleurs question à certains de nos membres qui y décèlent une pression, une obligation alors qu'il s'agit aussi avant tout d'un souhait des aînés. Ne faudrait-il donc pas mieux parler d'accompagnement ou d'aide à domicile ?

Nous insistons à nouveau sur l'importance de la prise en charge des moments de passages entre lieux de vie auxquels une personne est confrontée. Cela reste des moments particulièrement difficiles à gérer (d'où l'intérêt d'être bien encadré et de soutenir les associations ad hoc).

Nous demandons toujours une meilleure reconnaissance des missions de coordination entre les différents acteurs – rappel que la personne aidée doit rester au centre des décisions – et que soient aussi associés les proches de la personne aidée.

Nous souhaitons que la situation des aidants proches continue à être améliorée, notamment en élargissant encore l'accès à des services subsidiés afin de prendre en charge des besoins personnels inhérents à leur situation (répit) et en œuvrant à une information suffisante et de qualité facilement accessible pour ces personnes. La recherche d'une rencontre des attentes des aidants proches doit être poursuivie. Augmenter le nombre de structures d'accueil pour courts séjours temporaires, de centres de soins de jour adaptés à la prise en charge de patients désorientés ainsi que de maisons d'accueil communautaires pour organiser des temps de répit rencontre aussi leurs préoccupations et lutte contre d'éventuelles maltraitances liées au stress.

Nous estimons qu'il est encore et toujours nécessaire de soutenir financièrement les adaptations du domicile. Les modalités pratiques de ce soutien sont disparates et complexes.

Augmenter la durée des plages de travail du personnel d'aide à domicile est indispensable, afin qu'il puisse davantage se centrer sur les préoccupations du bénéficiaire et créer un espace relationnel indispensable à au travail, et pas uniquement être centré sur la tâche. L'évolution des quotas d'heures, même si elle est réelle ces dernières années, ne permet pas de rencontrer la demande. Afin de satisfaire le plus grand nombre, les services sont contraints de morceler les prestations et de raboter les temps de formations continuées et de supervisions. Il faut donc augmenter les budgets pour les aides familiales, les aides seniors et les gardes-malades à domicile et revisiter la division du travail entre aides familiales, aide-ménagères, infirmières... pour limiter les rotations de personnel chez une même personne.

Permettre un accès financier à tous à la téléassistance de manière à permettre le maintien à domicile doit s'accompagner du conditionnement de l'agrément des opérateurs de télévigilance à la signature d'une charte éthique intégrant de manière forte le droit à la protection de la vie privée.

Nous continuons à demander à ce que les logements, spécialement les logements sociaux soient pensés et construits en tenant compte de l'évolution de la situation familiale et physique de leurs futurs habitants.

Nous demandons aussi que, là où un logement social n'est pas disponible pour une personne - jeune ou âgée - qui remplit les exigences pour en bénéficier, en plus d'inscrire ces personnes sur une liste d'attente, on intervienne financièrement dans les coûts liés à leur logement actuel, sans qu'il soit question de se retourner sur un débiteur alimentaire.

Par ailleurs, il manque des solutions transitoires ou alternatives, même si certaines initiatives voient le jour au niveau de l'habitat par exemple : habitat groupé, habitat kangourou... Les limites de ces initiatives trouvent leurs origines dans des compétences fragmentées :

- SDER et RCU, Politique d'aménagement du territoire cohérente et passant par la consultation des habitants
- Conséquence sur les droits sociaux suite à la perte éventuelle du statut d'isolé... Il en est ainsi notamment du projet d'accueil familial.
- Aménager les accès des lieux publics,
- Quelle cohérence y a-t-il à construire des habitations spécialement pour les aînés dans un environnement difficilement accessible et sans service de proximité ? Il faut aussi amener les architectes à aider à penser la maison pour l'usage à tous les âges.
- Législation sur les baux à loyer,
- Les locataires âgés en situation précaire : comment faire en sorte que ces personnes ne se retrouvent pas à la rue du jour au lendemain (locataires depuis de nombreuses années dans

un logement à faible loyer - à la vente de la maison ils ne retrouvent pas de logement, car pas assez de revenus ?

- Quel sera le rôle du fond du logement
- Adil : accès aux informations objectives, comment faire pour que la personne prouve qu'elle quitte bien un logement inadéquat quand elle n'habite plus ce logement.
- Emprunt : comment permettre aux aînés de faire des emprunts afin d'aménager leur lieu de vie ?
- ...

En conséquence, des concertations entre les différents niveaux de pouvoirs doivent être mises en place rapidement afin de faciliter ces projets.

Dans ce cadre, le plan « Bien vivre ensemble » demande une évaluation sérieuse, un allègement des procédures du dispositif confié à CREDAL et une meilleure sensibilisation à cette offre via une campagne de publicité digne de ce nom.

Dans les maisons de repos (et de soins), à l'heure où leur rentabilité est parfois le seul moteur de leur création, il est toujours aussi important que le résident et son projet de vie individuel soient au centre des préoccupations.

Pour ce faire, les équipes des MR et MRS doivent avoir une relation particulière de bienveillance envers les résidents. Il faut rester attentif à ce que les rationalisations des tâches et du personnel ne se fassent pas au détriment de cette bienveillance (heure du lever et du coucher, toilette, respect des projets et des rythmes de vie des résidents). Un soutien financier plus important doit être consenti afin d'inciter les institutions à dégager un temps de travail spécifique aux démarches d'évaluation et d'amélioration de la qualité. Dans une optique de prise en compte du projet de vie individuel des résidents/patient de lieux de vie adaptés, il faut éviter, tant que faire se peut, les chambres communes. Enfin, en termes de qualité de vie en maison de repos, il est important d'ouvrir une porte pour que la culture puisse davantage y entrer. Cette approche doit être concrétisée par des partenariats associatifs.

Il faut enrayer la marchandisation exacerbée de ce domaine d'action. Il faut éviter des MR et MRS à plusieurs vitesses et assurer la création d'un nombre de places suffisant, y compris en Cantou. Il y a aussi lieu d'en faire baisser les coûts pour les résidents et de veiller à ce que les facturations des séjours soient lisibles et compréhensibles pour tous.

Enfin, nous pensons intéressant d'organiser la présence d'une personne neutre dans les conseils de résidents afin de permettre de véritables échanges entre les directions, les personnes hébergées et leur entourage.

Reste le problème de la création de places en supprimant la limitation des possibilités d'augmentation du nombre de lits dans les MR/MRS instaurée par le moratoire. Les problèmes de transition domicile/milieu collectif peuvent aussi être diminués par l'existence de plus nombreuses résidences services, qui permettraient de diminuer les changements intermédiaires procurant du stress et nécessitant de l'énergie.

C. Les pensions, la sécurité sociale et la fiscalité

Le filet de sécurité sociale doit être garanti. Le FMI et l'OCD reconnaissent récemment que notre modèle a permis mieux qu'ailleurs d'amortir les effets de la crise. Il y a donc lieu de le protéger des attaques dues à la libre concurrence effrénée et à la pensée unique vantant privatisation et individualisation. Notre système de sécurité sociale de type bismarckien doit donc être défendu et maintenu.

En matière de pension, l'urgence est d'assurer l'équité entre les générations afin de conforter notre régime de protection légale basée sur la répartition et la solidarité ! L'allongement des carrières réelles jusque 65 ans en regard de l'amélioration de l'espérance de vie pourrait participer à cette réponse. Si nous n'y sommes en principe pas opposés, il convient cependant d'en analyser l'impact sur l'emploi des jeunes, sur la santé des aînés si cela se faisait sans modulation des charges de travail en fonction des postes et professions, sur la solidarité intrafamiliale notamment en

accueil des tous petits et en création de places ONE supplémentaires, sur les budgets des entités fédérées...

Pour OKRA et Énéo, l'objectif de la pension légale doit être double : éviter que les personnes âgées ne sombre dans la pauvreté et offrir aux gens la possibilité de maintenir le niveau de vie acquis.

- Des pensions minimales plus élevées. La majorité des personnes âgées doivent vivre avec une pension relativement faible. Même si l'on a beaucoup œuvré pour le relèvement des pensions minimales ces dernières années, elles demeurent trop basses. Le problème se pose surtout au moment de l'admission en maison de repos et de soins. En vue de renforcer la sécurité d'existence des personnes âgées et de maintenir leur autonomie, OKRA et Énéo revendiquent, pour chaque retraité, une pension minimale égale à 90 % du salaire minimal garanti pour une carrière complète dans le régime salarié.
- Des pensions indexées sur le coût de la vie. Le gouvernement doit œuvrer à des pensions véritablement indexées sur le coût de la vie, via le comblement du retard d'indexation et le couplage automatique, annuel et structurel, des pensions avec l'évolution des salaires. L'enveloppe disponible doit prioritairement servir à relever les pensions les plus basses et les plus anciennes, sans perdre de vue le principe de l'assurance. Lors des relèvements des pensions, le plafond de revenus et/ou les montants de référence pour l'octroi d'avantages aux personnes âgées doit également être adapté (s) automatiquement (barèmes fiscaux, intervention majorée de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, APA, électricité, etc.).

Pour notre part, cela passe aussi par une meilleure assiette fiscale pour le refinancement au-delà du revenu du travail. D'aucuns se demandent aussi pourquoi il y a tant de régimes retraite. Des pistes immédiates telles la diminution des avantages fiscaux et sociaux pour le 2° pilier à partir d'un certain niveau de revenus (dégressivité) et le maintien du soutien au 3° pilier jusqu'à un plafond de revenus seulement pourraient déjà dégager près de 1,2 milliard d'euros.

Nous avons réaffirmé avec OKRA nos priorités dans la défense du premier pilier, l'utilisation adéquate des budgets permettant le rétablissement de la liaison des pensions au bien-être (c'est-à-dire les faire évoluer en même temps et dans la même proportion qu'évoluent les salaires) et le rattrapage du décalage observé notamment par le Conseil national du travail (CNT), qui a par exemple souligné en 2006 que les personnes ayant pris leur pension 20 ans auparavant devaient faire face à une perte relative de pouvoir d'achat de 20 %.

Nous renvoyons aussi à nos revendications européennes et demandons la réunion d'un forum européen sur les pensions afin que gouvernements, partenaires sociaux et administrations puissent envisager des solutions aux problèmes communs qu'ils soulèvent. Celui-ci ne devrait avoir lieu qu'avec la participation des aînés, au même titre que les gouvernements.

Il importe aussi de toujours bien veiller aux adaptations des barèmes de référence lorsque l'ensemble des pensions est revalorisé dans une même proportion.

Tant en matière de pensions que de fiscalité, l'augmentation la visibilité des services d'information sur les pensions (ONP comme mutuelles) ainsi que des moyens mis à disposition doit permettre un suivi et un accompagnement réguliers automatiques des pensionnés les plus précarisés afin de les aider à obtenir les aides dont ils peuvent disposer. En effet, ceux-ci sont souvent les moins bien informés et outillés pour entreprendre les démarches nécessaires. Enfin, nous réclamons aussi l'automatisme de l'attribution quand les critères sont connus (statut Omnio...).

La révision de la fiscalité sera un autre enjeu des années à venir. De nombreuses idées circulent : supprimer ou ajuster la cotisation de solidarité en augmentant le plafond des pensions exonérées et, en contrepartie, augmenter proportionnellement le pourcentage retenu sur les tranches supérieures ; instaurer un impôt sur la fortune, mais avec une détermination bien ciblée de la niche fiscale. (Mais quid alors de la fiscalité des loyers et du risque réel d'augmentation des loyers ?) ; revoir la fiscalité des couples de retraités avec un seul revenu ou celle des personnes seules... Ces pistes demandent réflexion et ne peuvent s'implanter à la va-vite.

Cependant Énéo rappelle quelques demandes déjà exprimées pour améliorer les ressources des aînés les moins bien nantis :

- La réduction du précompte immobilier pour les petites pensions.
- L'amélioration de l'information sur tous les dispositifs existants
- La facilitation des formalités de succession et l'alignement de la Wallonie sur la Flandre et Bruxelles en matière de droits de succession pour le conjoint survivant

D'autres revendications en matière d'aide sociale nous paraissent aussi à relever :

- Permettre l'accès à l'intervention s après 65 ans pour ceux qui n'en bénéficiaient pas avant.
- Harmoniser la gestion des CPAS. Nous demandons que les aides octroyées pas les CPAS ne soient plus récupérées auprès des débiteurs alimentaires que sur base de critères stricts communs à l'ensemble des CPAS.
- Accompagner la formation et le contrôle des administrateurs de biens et des personnes dans le cadre de la nouvelle loi sur la protection judiciaire.

D. La mobilité

Avec OKRA, notre revendication commune en la matière s'articule sur les transports en commun :

- Accessibilité de l'abonnement 65+. OKRA et Énéo optent pour le développement d'un réseau de transports publics de qualité, accessible et efficace afin de continuer à garantir une mobilité de base pour toutes les personnes âgées. Les transports en commun doivent donc rester abordables financièrement. Les transports gratuits en tram et en bus doivent le rester pour les aînés les moins riches (statut Omnio/bénéficiaires de l'intervention majorée).
- Harmonisation de l'offre de transport en Belgique. La Belgique a besoin d'urgence d'une harmonisation et d'une intégration tarifaire des abonnements De Lijn, STIB et TEC. Auparavant, les voyageurs (plus âgés) pouvaient utiliser les bus, trams et métros de tous les transporteurs avec un seul abonnement. OKRA et Énéo plaident pour un abonnement abordable et intégré pour tous les voyageurs (âgés) en Belgique. La carte Mobib constitue un support électronique idéal. OKRA et Énéo encouragent une utilisation rapide de la carte Mobib par tous les transporteurs, afin de supprimer rapidement les inconvénients pour les voyageurs. Les différents tarifs doivent pouvoir être « chargés » sur ce support depuis n'importe quel endroit sur le territoire.

Nous rajoutons que :

Nous demandons une politique de sensibilisation à l'usage des transports en commun en zones rurales comme en zones urbaines ainsi qu'à l'usage des transports alternatifs (vélo, marche, RAVeL, taxi social, covoiturage...).

Nous demandons également une meilleure articulation des horaires, des correspondances plus confortables et le développement de l'accès aux transports en commun pour participer à la vie culturelle, pour l'accès aux loisirs (ex. abonnement culturel avec prix taxi inclus CF/RW).

Nous réclamons toujours l'avantage tarif dans les trains sans contrainte horaire.

Les transports en commun sont trop pauvres en milieu rural, peu fiables (retards et suppressions) et manquent d'aides pour le déplacement des aînés. Nous avons rappelé avec OKRA notre exigence de maintien de la gratuité pour les plus précarisés et la mise en place d'un support unique des différents tarifs et de guichets uniques.

E. La prise en compte de la parole des aînés et le soutien à la vie associative

Vu l'importance croissante des aînés dans nos sociétés, il importe de leur permettre de s'exprimer et de participer pleinement aux décisions qui les concernent. Cela demande des moyens et une attention à leur représentation.

Ainsi prônonons-nous la mise en place d'un conseil consultatif communal des aînés (CCCA) dans toutes les communes régies via un décret en Région wallonne et en Région bruxelloise, décrets se basant sur le modèle de l'actuelle circulaire du Ministre Furlan.

Nous revendiquons aussi la présence des aînés — au même titre que les partenaires sociaux — dans les lieux de débats où l'intérêt des aînés est en jeu. En effet, le Conseil consultatif fédéral des aînés (CCFA) n'a qu'une voie consultative et ses avis en matière de pensions et d'« enveloppe bien-être » ne sont pas souvent reconnus dans les répartitions finalement décidées.

Enfin, le développement de la vie associative des aînés s'impose aussi en matière de lutte contre l'isolement et de prévention à la santé. Ce faisant, le soutien aux associations d'aînés doit être conçu en tenant compte de ces paramètres à côté des critères d'éducation permanente nécessaires à la construction de la parole des aînés dans le champ social.

au nom d'Énéo, mouvement social des aînés,
Philippe Andrianne
Secrétaire politique

Pour citer cette analyse

Andrianne, P. (2013). Mir' Age, beau Rat' Age ? Les priorités d'Énéo en vue des élections de 2014. *Analyses Énéo, 2013/28.*

Avertissement : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)(s).

Énéo, mouvement social des aînés asbl

Chaussée de Haecht 579 BP 40 - 1031 Schaerbeek - Belgique
e-mail : info@eneo.be - tél. : 00 32 2 246 46 73

En partenariat avec



Avec le soutien de



Avec l'appui de

